



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/489

S/20067

27 juillet 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-troisième session

Point 36 de l'ordre du jour provisoire*

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT

SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-troisième année

Lettre datée du 22 juillet 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Le Gouvernement grec a toujours partagé la préoccupation de la communauté internationale face à la détérioration continue de la situation d'un nombre toujours plus élevé de réfugiés, de rapatriés et de personnes déplacées en Afrique australe et considère que cette situation alarmante est un défi à relever de toute urgence.

Aussi a-t-il accueilli avec satisfaction la convocation de la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe, qui doit se tenir à Oslo (Norvège), du 22 au 24 août 1988. La Grèce participera à cette conférence où elle sera représentée par le Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères de la Grèce, l'Ambassadeur C. Georgiou.

Le Gouvernement grec, dans un geste de solidarité à l'égard des pays africains qui doivent assumer la charge d'un million de réfugiés, ainsi que pour se conformer aux objectifs de la Conférence internationale, a décidé de verser au Fonds des Nations Unies pour l'assistance aux réfugiés en Afrique une contribution spéciale d'un montant de 100 000 dollars des Etats-Unis.

* A/43/150.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Constantine D. ZEPOS
